

ORIGINAL

retirant les dispositions du décret 81/370/MTPS/DGTFP/DEF du 5.6.1981 accordant une bonification de deux (2) échelons à Monsieur LATOKI Emile-Paul Professeur certifié de 1^{er} échelon des cadres des services sociaux

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1^{er} § 2;
(/u le décret n°67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n°74/270 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/O16 du 26.1.1981 au décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81/O17 du 26.1.1981 relatif aux Intérim des membres du Gouvernement;
(/u le décret n°83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u le protocole d'accord du 5.8.70 portant équivalence des diplômes d'Etudes et des grades scientifiques attribués en URSS et en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n°021/PCT/CC/DIE du 11/1/83 du Directeur de Cabinet transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u la demande de l'intéressé en date du 4.1.1983;

DECRETE :

.../...

Paul

ARTICLE 1:- Est et demeure retiré le décret n° 11-370/MTS-DGTFP-DFP du 5 Juin 1981 accordant une bonification de deux (2) échelons à Monsieur LATOKI Emile-Paul, Professeur Certifié de 1^{er} échelon.

ARTICLE 2:- Monsieur LATOKI Emile-Paul, Professeur Certifié de 2^o échelon, indice 920 des cadres de la catégorie A, hiérarchie des services sociaux (Enseignement) au service à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en philosophie, délivré en URSS, qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelons est nommé au 6^o échelon de son grade indice 1400 .Acc= Néant.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 5/1/81 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine OBA KDIKA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance sociale,

Bernard COMBO KATICHA.-

Colonel Louis BIVANE GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétounba LEAOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
DGB.....2
DCF.....2
MEN.....3
DPAA.....3
DIE.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....2